



## Conclusions du groupe de travail Transports et Politique Maritime Intégrée

Jeudi 20 juin 2019 - Marseille (Région Sud-FR)

**Agnès Rampal**, Vice-présidente de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM, Conseillère régionale Région Sud, introduit les objectifs de la rencontre, en rappelant les défis liés au réchauffement climatique et souligne l'engagement de la Région Sud à cet égard. Notamment, via les carburants plus propres liés au transport incluant le maritime, et l'étude de solutions (GNL, autres) par exemple par le biais du programme de coopération Maritime Italie-France. En outre, la Région s'efforce de promouvoir les énergies marines renouvelables à travers l'éolien flottant développé avec la Région Occitanie et la thalassothermie. **Agnès Rampal** souligne aussi que la préservation de la biodiversité et des écosystèmes de la Méditerranée est un autre axe d'intérêt, ainsi que le traitement des déchets marins.

La Région Sud affirme sa satisfaction quant à l'ajout du tronçon Marseille-Gènes sur le corridor Méditerranée du réseau transeuropéen des transports (RTE-T), qui permettra d'accroître sa capacité à financer des projets d'amélioration des infrastructures sur cet axe. Elle se félicite notamment du travail de lobbying réalisé avec l'aide la CRPM et la Région Ligurie. Elle rappelle que le groupe de travail s'attèle aussi au développement de l'économie bleue (pilotage de la Task Force par le Lazio), dont l'un des axes de travail se concentre sur la réduction du chômage des jeunes en Méditerranée.

Plus globalement, concernant la vision stratégique en Méditerranée, la Région Sud rappelle l'importance de l'initiative OuestMed avec les pays du 5+5 réunis à l'occasion du Sommet des Deux Rives à Marseille le 25 juin 2019. La Commission Interméditerranéenne et ses membres de OuestMed ont été très impliqués au sein des rencontres préliminaires et des différents ateliers, témoignant d'un certain dynamisme du groupe de travail « Transports et Politique Maritime Intégrée ».

**Davide Strangis**, Directeur exécutif de la CRPM chargé des Programmes, Partenariats et Commissions géographiques, réitère l'importance des projets de coopération européens en Méditerranée et rappelle qu'ils alimentent les travaux que fournit la CRPM au niveau global, et notamment sur les investissements et les industries marines. Couplés aux travaux de ce groupe, ils permettent à la Commission Interméditerranéenne d'enrichir ses réflexions sur les stratégies euro-méditerranéennes à forte dimension maritime également.

Le renouvellement de l'intergroupe SEARICA du Parlement européen, pour lequel la CRPM a joué un rôle de Secrétariat durant les **deux** derniers mandats, en est un bon exemple, avec une mobilisation et en coopération avec les eurodéputés réélus tout en impliquant les nouveaux depuis mai 2019.

**Élodie Nunes**, Secrétaire exécutive de la Commission Interméditerranéenne, introduit la présentation des plans d'action 2019-2020 des groupes de travail.

### RÉFLEXION SUR LE PLAN D' ACTIONS

Volet Transports - José Ramón Díez de Revenga Albacete, Conseiller pour la Croissance et les Infrastructures de la Région de Murcia

Les objectifs principaux sur la période de programmation 2019-2020 consistent en l'amélioration de l'accessibilité par le biais d'une stratégie méditerranéenne entre les régions pour une meilleure collaboration et intégration de l'espace méditerranéen ainsi que le développement d'une approche globale prenant en

compte les caractères maritimes spécifique de la Méditerranée. Plus généralement, le groupe s'attèlera à la réduction des gaz à effet de serre dans le secteur des transports, d'améliorer la gouvernance, la coordination et la mise en valeur du rôle des région dans la mise en œuvre des politiques de transports.

**José Ramon Díez de Revenga** rappelle les thèmes phares du groupe de travail, tout en soulignant qu'il faudra aussi prendre en compte : la consultation menée sur le RTE-T, qui est un outil de communication crucial à destination des institutions européennes ; les relations entre le transport durable et le développement des territoires ; le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions régional pour la Méditerranée ; les recommandations de la CIM pour de potentielles synergies dans le domaine des transports transeuropéens ; le développement d'infrastructures et de zones logistiques pour pouvoir incorporer les biens dans les corridors.

Aux actions clefs précédemment identifiées s'ajoute un axe de travail transversal se réalisant par le monitoring des impacts relatifs à l'accessibilité, aux transports ; la promotion des interactions terre-mer ; le travail sur les données maritimes et l'accès des régions aux fonds européens.

#### ➤ Volet Politique Maritime Intégrée – **Stéphanie Oudin**, Représentante de la Région SUD

La PMI s'inscrit dans les deux axes prioritaires définis par la CIM-CRPM, soit : favoriser l'émergence de stratégies par bassin et développer une Méditerranée de projets.

**Stéphanie Oudin** résume les thématiques diverses du groupe, et rappelle qu'elles s'articulent autour de quatre axes, à savoir : l'application des cadres réglementaires et juridiques avec l'analyse des freins et des leviers ; l'accès au financement impliquant une veille sur les investissements européens, sur les différents appels à projets et sur les financements spécifiques qui impliquent une certaine dimension maritime ; la promotion de la dimension maritime des stratégies macro-régionales ; et la coopération pour une Méditerranée de projets via des projets thématiques, la coordination en faveur de la charte de Bologne et enfin la coopération avec l'UpM.

Les priorités pour les actions 2019-2020 s'inscrivent dans la continuité de celles déjà préalablement mentionnées mais dans la volonté de renforcer certains axes thématiques dont l'adaptation au changement climatique, avec une attention particulière portée à l'ouverture sur la zone sud, avec une implication accrue de la jeunesse. L'application de ces priorités fait appel à la vigilance quant à l'assurance d'une transversalité dans le travail des GT, une implication maximale de tous les acteurs, notamment les jeunes, afin de permettre l'émergence d'une citoyenneté méditerranéenne.

**Ettayeb el Masbahi**, Vice-président de la région de L'Oriental, ouvre le débat en soulignant l'importance d'impliquer la Rive sud de la Méditerranée dans les travaux du Groupe et déplore la faible inclusion des stratégies du sud dans les stratégies globales de la CIM. Il rappelle que l'Oriental a pris des initiatives en direction des régions du Nord afin de manifester sa volonté d'ancrage dans les choix de développement durable de la zone méditerranéenne. La coopération avec les régions du sud Méditerranée offre une ouverture sur l'Afrique.

**Davide Strangis** répond en insistant sur le besoin de garder une forme de flexibilité dans la manière de travailler dans le Groupe de Travail et de distribuer les tâches, la flexibilité permettant d'intégrer tous les acteurs. Les Task Forces ne sont, dans cette perspective, qu'un moyen et non un objectif en soi.

## **ACTIVITÉS EN COURS ET FUTURES**

---

### ➤ Volet Transports

**José Ramón Díez de Revenga** présente une actualisation des travaux relatifs au processus d'évaluation du réseau RTE-T au niveau de la CRPM. Le lobbying commencera dès la prise de fonctions du nouveau Parlement européen afin d'assurer la mise en œuvre du pack transports et des couloirs maritimes de manière favorables aux régions périphériques. Dans ce contexte, les résultats de la consultation présentés au Bureau Politique à Donegal (IE) montrent l'attachement des régions pour les régulations transversales et la compétitivité et l'accessibilité, ainsi qu'une insistance sur le besoin d'investissement pour les systèmes de transports multimodaux.

En prévision du cycle de programmation 2021-2027, la CRPM souhaite appuyer quelques points importants auprès du nouveau Parlement européen : en plus de l'importance de placer l'accessibilité territoriale au cœur de la politique européenne de transports, il est crucial d'inclure dans cette matrice la durabilité en priorité. Le transport ferroviaire étant plus efficace du point de vue environnemental que le transport routier de

marchandise (le ratio d'émissions de CO<sub>2</sub> allant de 1 à 3), les régions de la CRPM ont intérêt à soutenir et à suivre la mise en œuvre du couloir méditerranéen.

**Guy Esclopé**, Conseiller régional Occitanie : la Région renouvelle son refus du blocage du corridor au méditerranéen au niveau d'un tronçon de 8 km entre Perpignan et Montpellier – largement sous-utilisé – qui porte préjudice au projet européen de transports dans son intégralité, notamment à l'heure où l'urgence climatique se fait pressante.

**Ettayeb el Masbahi** rappelle qu'une commission avait été établie il y a plus d'une vingtaine d'années afin d'observer un projet de liaison de 14 km entre Tanger (Maroc) et Algésiras (Espagne). La CIM aurait intérêt à y prêter attention dans le contexte du développement méditerranéen.

### ➤ Volet Changement climatique et Charte de Bologne

**Stéphanie Oudin**, Région Sud, présente le projet POSBEMED2 et son contexte au niveau de la Région. Un plan national d'action pour le climat a été voté en juillet 2017 en France, décliné au niveau régional par la région Sud, notamment s'agissant de l'adaptation des plages au réchauffement climatique via un « Plan Mer et Littoral ». Ce plan s'attèle à affirmer l'identité maritime de la Région, appuyer le développement d'un secteur maritime d'excellence, participer à la réussite d'une transition énergétique et écologique, soutenir les métiers maritimes redevenus attractifs, veiller à la mise en place d'une meilleure gouvernance et à la collecte de bons financements.

Pour ce faire, la Région Sud a fondé l'Assemblée Maritime pour la Croissance Régionale et l'Environnement (AMCRE), qui comprend une commission « Génie Ecologique et Côtier » qui traite des enjeux d'adaptation des littoraux au changement climatique et la préservation de la posidonie en tant qu'espèce et en tant qu'habitat. Le Plan Posidonie sera présenté en octobre 2019 et servira de base pour l'implication de la Région en tant que partenaire pour le projet Interreg Med POSBEMED2.

**Stéphanie Oudin** présente les éléments du projet POSBEMED2, lequel répond à 5 objectifs : (1) la préservation d'un écosystème clef ; (2) l'introduction d'une approche systémique dans cette interface terre-mer et le travail sur les solutions fondées sur la nature dans les pratiques d'aménagement ; (3) un référentiel commun à échelle méditerranéenne en vue d'une homogénéisation des méthodes et techniques ; (4) une contribution à l'offre touristique écoresponsable ; et un appui sur des acteurs clefs et sur des citoyens éclairés.

Les objectifs de POSBEMED2 se structurent autour de 3 axes : (1) faire changer les pratiques – via l'établissement de guides méthodologiques et de recommandations, des échanges de bonnes pratiques avec les partenaires méditerranéens, le renforcement des capacités et l'action sur des sites pilotes innovant à travers des ateliers territoriaux ; (2) éveiller les consciences (des habitants, des touristes, des commerçants, des plagistes concessionnaires des plages), informer, éduquer, sensibiliser – via une approche participative multi-acteurs et pluridisciplinaire afin de sortir des jeux d'acteurs multilatéraux, une médiation entre science et société ; et (3) fédérer les acteurs (gestionnaires auprès des autorités et des associations, les décideurs publics, privés et les citoyens), agir en réseau - via le Pavillon Bleu en introduisant un nouveau critère lié à la présence de Posidonie sur les plages, une charte d'engagement des acteurs des plages à Posidonie en Méditerranée, une action au niveau européen à travers la prise de contact avec le réseau de la Convention des Mers pour fédérer les collectivités

**Davide Strangis** : le projet POSEIDON, en phase de proposition, pourrait être tout à fait connectable. Il se concentre sur la Posidonie et l'activité professionnelle, principalement dans le domaine du tourisme maritime, en se basant notamment sur les législations pionnières des îles Baléares quant à la protection de la Posidonie de la part des bateaux. D'autre part, MITOMED+ a produit un modèle de « plages vertes » qui pourrait inspirer et nourrir les futurs projets également.

**Emmanuel Maniscalco**, Chargé de projets européens senior à la CRPM, rappelle que la Charte de Bologne (CdB) fait l'objet depuis 2015 d'une Task Force de la CIM, dirigée par la région Emilie-Romagne, et qu'elle est une initiative visant à l'agrégation des administrations autour de l'objectif commun le développement durable des zones côtières méditerranéennes.

Elle traite 4 thèmes stratégiques principaux, dont (1) le développement de connaissances, de monitoring basé sur les réseaux et de systèmes de gestion des données ; (2) l'utilisation durable des ressources et la gouvernance côtière pour la Croissance Bleue ; (3) le soutien à la recherche et à l'innovation, la mise en réseau ; (4) et la réponse aux défis liés au changement climatique via les projets côtiers majeurs.

Plusieurs initiatives en cours – et au sein desquelles la CIM et certains de ses membres sont impliqués – s’inscrivent dans la CdB et contribuent à la déclinaison opérationnelle de son Plan d’actions : le projet [CO-EVOLVE](#), le projet [MedCoasts4BG](#), ECOMEDPORTS dans le cadre de l’Initiative [BlueMed](#), [CHANGEWECARE](#)

En outre, le PAC de la Charte de Bologne est actuellement en cours de révision et d’actualisation depuis 2018, avec un appui sur les résultats des initiatives et projets liés.

Enfin, les Projets Côtiers Majeurs (MCP) s’inscrivent dans l’application stratégique de la Charte de Bologne. Actuellement ils se déroulent en région Emilie Romagne, à Chypre, et sur deux municipalités de Grèce Occidentale.

**Dimitris Karampoulas**, collaborateur du Président de Région de Grèce Occidentale précise que la Région a rejoint la Charte lors de l’AG de la CIM à Venise en 2016. Le Conseil Régional a attribué 23.6 millions d’euros pour des projets de protection des côtes. La Charte de Bologne a eu un effet national, mais la région a participé en tant que Région pilote au niveau européen.

**Ettayeb el Masbahi** réitère l’intérêt que la Charte de Bologne représente pour la région de l’Oriental, actuellement en pourparlers à ce sujet. La région veut proposer une zone pilote – la plage de Tibouda – pour le tourisme durable pour MedCoast4BG, qui respecte la biodiversité.

### ➤ Focus sur la Task Force Économie bleue

**Lorenza Bonaccorsi**, Conseillère de la Région du Lazio, rappelle que cette Task Force est le fruit d’un accord de coopération scellé en 2017 par la CIM et l’Union pour la Méditerranée afin d’assurer la mise en œuvre de sa Déclaration ministérielle sur l’Economie Bleue signée en 2015. Dans le cadre de la mise en œuvre, la Région du Latium a participé à un atelier sur la planification de l’espace maritime et sur la gestion intégrée des zones côtières. Elle a également conduit deux études sur l’investissement maritime dans les régions de la CIM d’une part et concernant le rôle des régions dans la relation terre-mer à travers la mise en œuvre des directives « Planification de l’Espace Maritime » (PSM), « Stratégie pour le Milieu Marin » (DCSM), « Habitats » (DH), et « Oiseaux » (DO). Le Latium a aussi participé en tant que partenaire au projet CO-EVOLVE en cours de développement, et au programme IEV CTF Med.

**Lorenza Bonaccorsi** décline certaines perspectives à explorer pour le futur, dont les synergies possibles avec l’initiative BlueMed, la transversalité avec d’autres Groupes de Travail de la CIM, et une attention particulière aux initiatives EUSAIR et OuestMED.

**Élodie Nunes**, Secrétaire exécutive de la Commission Interméditerranéenne, fait un point sur les projets InnoBlueGrowth et PANACeA. Avec une clôture prévue à l’automne 2019, InnoBlueGrowth a développé toutes sortes d’activités, notamment concernant la capitalisation (événements sur le renforcement du lien entre la recherche, l’élaboration des politiques et la pratique notamment), la communication (réseautage, extension de la communauté Croissance Bleue au-delà du cadre du partenariat d’une part dans l’Interreg Med et d’autre part vers des parties prenantes externes). Elle précise que le projet en est à sa deuxième phase d’élaboration avec pour objectifs de poursuivre les activités d’InnoBlueGrowth sur la période 2019-2022 et afin d’inclure davantage de projets thématiques dans la Communauté bleue en prévision de la fermeture du programme Interreg Med. La clôture de sa première phase se fera les 19-20 septembre 2019 à Bruxelles.

S’agissant de PANACeA, la CIM est aussi impliquée dans les activités de communication (vidéos post-événements) en majorité, et de capitalisation (événement de sensibilisation du secteur privé aux questions de biodiversité et en retour l’introduction de la biodiversité dans les activités du secteur privé, un document technique en cours d’élaboration sur l’interaction entre les Zones Marines Protégées et la Pêche). Prochainement, l’évènement de clôture de PANACeA aura lieu à Málaga les 14-16 octobre 2019. Elle rappelle que PANACeA a développé une plateforme de données pouvant être accessible à tous les professionnels et acteurs de la biodiversité pour des prises de décisions politiques mieux informées et basées sur les connaissances.

Guillaume Huet, pour la Région Sud, présente le congrès mondial de l’UICN qui se tiendra à Marseille en juin 2020. 10.000 participants de 160 pays sont attendus, représentants toutes les parties prenantes de la vie économique, sociale et culturelle. Toutes les interventions seront orientées vers les réussites. Les thématiques retenues sont : la préservation, les peuples autochtones, le changement climatique, les droits et la gouvernance, l’innovation, les technologies, l’information et pourraient donc faire l’objet de travaux d’impact de la part de la CIM.

## CONTRIBUTION SUR LES EMR ET LES DECHETS MARINS

---

Les représentant-e-s des Régions Occitanie et Sud développent respectivement sur l'éolien flottant et les déchets marins.

D'une part, à travers son plan REPOS, la région Occitanie a pour objectif de devenir la première Région à Energie Positive en Europe en 2050 via la réduction de 40% de la consommation d'énergie et la multiplication par 3 de la production d'énergie renouvelable. Dans ce but le photovoltaïque et l'électrique éolien sont des piliers. A ce titre, 3 projets pilotes de fermes d'exploitation de l'énergie éolienne offshore en Méditerranée – élaborés après concertation avec les multiples acteurs du littoral- verront le jour à l'horizon 2021 avec une puissance totale de 75 MW, pour 2050 la puissance totale attendue pour les fermes d'Occitanie est de 3 GW, permettant finalement de répondre aux besoins en électricité de 5 à 6 millions de personnes. Le plan REPOS prend aussi en compte ce qui concerne l'aménagement du territoire, le bâti etc.

En outre, Port-la-Nouvelle se donnera pour vocation de devenir le port de la transition énergétique en Occitanie après des travaux de réhabilitation d'un montant de 130 millions d'euros. Ceci servira au développement de la plateforme logistique qui accueillera l'éolien flottant et contribuera à la création d'emplois.

D'autre part, le Plan Climat de la Région Sud, voté en décembre 2017, s'est fixé pour objectif de devenir une région neutre en carbone d'ici 2050. En termes d'investissement, la réduction des consommations énergétiques représente en effet 100 milliards d'euros pour l'horizon 2050, en tenant compte de la rénovation du tertiaire et du résidentiel, tandis que la production énergétique neutre en carbone implique un investissement de 120 à 130 milliards d'euros pour la région à l'horizon 2050.

Il faudra ainsi s'assurer d'une coordination inter-régionale et interportuaire assidue pour la concrétisation de ces projets éoliens, notamment entre le port de Marseille et Port-la-Nouvelle.

Concernant la thalassothermie, elle constitue une autre énergie marine renouvelable permettant de chauffer et de refroidir des bâtiments à partir de l'eau de mer, et particulièrement à partir du prélèvement des calories de la mer. Cette technologie permet de réduire le pic de consommation d'électricité en été (forts besoins de climatisation). De nombreuses villes littoral souhaitent tenter l'expérience grâce au succès enregistré à Marseille et à Fos. Cette technologie est fortement adaptée aux besoins des villes avec une concentration urbaine dense, situées proche de la côte, et peut tout à fait satisfaire les besoins des régions de la Méditerranée.

**Diane Fréguelin**, chargée de mission Economie Circulaire et déchets Région Sud, présente le programme « Zéro déchets plastique 2030 » de la région Sud touche un volet industriel et économique et un volet environnemental, ce dernier étant soutenu dans le plan Climat (action 60 et action 81). Depuis 2018, il se réaffirme autour du développement basé sur l'économie circulaire et sur la préservation des milieux naturels dans la mer Méditerranée.

Dans le cadre du programme, 3 outils ont été développés dont (1) la charte Zéro Déchets Plastiques ; (2) le réseau régional de collecteurs de déchets sauvages par le biais de ReMed Zéro Plastique ; (3) et l'appel à projet pour une Méditerranée Zéro Plastique, représentant aujourd'hui une cinquantaine de candidatures déposées depuis l'année 2017 (la prévention des déchets de la restauration nomade, l'attention à la pollution via les bassins versants, opérations de nettoyages innovantes, traçabilité et repérage des déchets marins, soutien aux actions concernant les pollutions microplastiques et nano-plastiques).

Pour conclure, il apparaît très clairement que l'enjeu environnemental devient de plus en plus clef dans les travaux de la CIM. Il sera traité de manière transversale et plus intégrée sur les prochaines actions du Groupe, en coordination avec les travaux de la CRPM et prochains développements sur l'économie circulaire.